

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Suite à la convocation du 28 mars 2023  
le Conseil d'Administration s'est réuni le 3 avril 2023  
à 18 h 00 Salle du Conseil Municipal de Cherbourg-en-Cotentin  
sous la présidence de la vice-présidente, Valérie VARENNE

### **Présents :**

Mme VARENNE , M. LEPOITTEVIN , Mme TAVARD , Mme AMBROIS , Mme HERY , M. DUFILS , Mme GRUNEWALD , Mme VILLETTE (CFDT Retraités), M. LUCAS (FNATH), Mme COUSIN (Conscience Humanitaire), Mme PETITET (Société Saint Vincent de Paul), Mme THEVENY (UDAF), Mme THOMAS (La Chaudrée)

### **Absents donnant procuration :**

M. ARRIVE (mandataire : Mme VARENNE), Mme LE POITTEVIN (mandataire : Mme AMBROIS), M. GERMAIN (Croix Rouge Française) (mandataire : M. DUFILS), M. LEFEBVRE (Femmes) (mandataire : M. LEPOITTEVIN)

**Secrétaire de séance :** Isabelle VATINEL

N° DEL\_2023\_042

### **Autorisation vente d'un véhicule affecté au Service Maintien à Domicile du Centre Communal d'Action Sociale de Cherbourg-en-Cotentin**

L'attestation de conformité technique ATP (CEMAFROID) du véhicule PEUGEOT Partner frigo immatriculé BH-137-PN, affecté au SMD secteur ouest et mis en circulation le 10/02/2011, est arrivée en fin de validé au 01-11-2022, ce type d'équipement ayant une période de conformité technique de 12 années.

Au terme de cette période, une remise en état de la cellule était nécessaire ainsi qu'un passage au banc d'essai ATP (coût unique de l'essai : 2 592 € HT). Par ailleurs, ces interventions onéreuses ne permettaient pas de garantir le maintien de cette cellule dans sa classe initiale, ce qui l'aurait rendue impropre à son usage.

La décision a donc été prise de faire l'acquisition d'un nouveau véhicule et dans cette attente de souscrire un contrat de location pour un fourgon frigorifique de remplacement.

La vente aux enchères publiques de ce bien sera confiée à Maître Samuel BOSCHER, commissaire-priseur. Les frais forfaitaires et de publicité restant à la charge du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Cherbourg-en-Cotentin s'élèvent à 10% HT (12% TTC) prélevés sur le produit de la vente.

Si toutefois ce bien ne trouvait pas preneur, d'autres solutions de vente pourront être envisagées.

### **Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident :**

- d'autoriser la vente de ce biens aux enchères, ou à défaut par tout autre moyen approprié,
- d'autoriser Monsieur le Président du CCAS à signer la réquisition de vente,
- d'autoriser Monsieur le Président du CCAS à encaisser le produit de la vente.

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Pour le Président  
La Directrice

Publié par délégation,



ID : 050-200056885-20230407-DEL\_2023\_042-DE

**Isabelle VATINEL**